



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# SECTION CFDT CHRONOPOST

février 2015

## ACCORD HANDICAP, NEGOCIATIONS GPEC

**.....des échecs pour lesquels la direction porte une lourde responsabilité !!!!**

**Ces échecs sont la double conséquence d'un manque de volonté d'appliquer les accords, mais aussi de l'obstination de notre direction à ne pas donner les moyens aux partenaires sociaux. Ces décisions et la façon d'aborder les relations avec les organisations syndicales confirment notre vision de longue date.**

**La direction veut imposer sa politique, toute sa politique et rien que sa politique.**

### ACCORD HANDICAP 2012 – 2014

Cet accord devait garantir le maintien dans l'emploi des salariés ayant le statut de « tra-vailleur handicapé » ainsi que ceux ayant entrepris la démarche de reconnaissance d'un handicap.

Il s'agissait aussi d'embaucher des « travailleurs handicapés » au sens légal du terme.

La direction, jugeant les résultats de l'ancien accord encourageants, affirmait : « ... ces résultats confortent Chronopost... dans son objectif d'atteindre un taux d'emploi direct de 6% de travailleurs handicapés au terme du nouvel accord 2012 – 2014 » (Art 3 page 4).

Faisant part de nos doutes quant à la motivation profonde de nos dirigeants d'atteindre ces 6% autant que de la possibilité qu'aurait la commission de s'assurer de la bonne application des mesures, la direction, nous ASSURA tout mettre en œuvre pour y arriver !!! Y compris les moyens financiers qui ne devaient pas être un frein.

Quelle est la situation au terme de cet accord ?

**Visiblement, l'objectif n'est pas atteint !**

Pour preuve, le 20 janvier 2015, la direction a annoncé encourir une amende de

600 000 € (une amende de plus !) pour non atteinte des objectifs prévus. Alors même que les OS ont, à maintes reprises, demandé, réclamé, exigé de la direction les moyens pour appliquer et suivre cet accord sans jamais les obtenir.

Cette dernière nous rend désormais responsables de cet échec. Et ce, par manque d'implication des Délégués du Personnel en local !!!

Allons, messieurs, prenez vos responsabilités et assumez vos man-que-ments !

**C'est donc sur la base de cet échec que la négociation d'un nouvel accord Handicap (2015 – 2017) s'est ouverte le mercredi 11 février 2015.**

**Le cahier revendicatif de la CFDT comprend entre autres :**

- ▶ **La nomination d'un référent Chef d'Agence par région qui participera de facto aux réunions de la Commission Nationale de suivi de l'accord.**
- ▶ **La prise en compte du nombre de personnes handicapées en agence dans le calcul du bonus du chef d'agence (en cas de non atteinte des objectifs leur bonus doit être impacté).**



CFDT SF3C  
23 rue d'Alleray 75015 Paris  
01 40 29 82 00  
www.cfdt3c.org



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

- ▶ Réévaluer la prime de reconnaissance du statut d'Handicapé de 180/an à 250/an.
- ▶ Revoir les échéances du versement de la prime, non plus au travers de la re-conduction du statut (5/7/9 ans en fonction du Handicap) mais de manière égalitaire pour tous. Même échéance de versement (ex annuellement avec un montant fixe pour tous).
- ▶ Augmenter le nombre de jours d'absence autorisée de 10 à 15 jours/an.
- ▶ Adapter les objectifs pour atteindre la Prime trimestrielle. L'adaptation des objectifs et pourcentages en fonction de la situation du salarié. Ce travail devant être fait soit en réunion DP soit en réunion CHSCT pour les établissements de + 50.
- ▶ Recrutement de managers avec le statut de Travailleur Handicapé.
- ▶ Lutte contre les stéréotypes et la discrimination, renforcement de la communication envers les managers et les salariés handicapés (formation, accompagnement...).

La CFDT l'annonce. Sans garanties sérieuses pour l'atteinte des objectifs, le maintien dans l'emploi et l'embauche de salariés handicapés, sans garanties que la commission aura véritablement les moyens de faire appliquer l'accord, elle ne signera pas !!!

**Nous n'acceptons plus l'attitude irresponsable autant qu'irrespectueuse de notre direction à l'égard du Handicap autant que des élus....**

## **NEGOCIATIONS GPEC 2015 – 2017**

Concernant la négociation de l'accord GPEC pour les années 2015 -2017, cette dernière, initiée en novembre dernier, a été polluée par un sujet inapproprié, amené par le Délégué Central de la CGT.

Ce dernier a fait des moyens octroyés aux membres de la commission, particulièrement les déplacements, sa priorité en lieu et place des véritables enjeux : la défense des intérêts des salariés, par exemple garantir de pouvoir aller dignement au terme de sa vie professionnelle.

Chacun sa vision de l'exercice syndical...

Pour la CFDT en revanche, les objectifs étaient simples : garantir les acquis de l'accord sortant et aller dans le sens de l'amélioration des mesures prévues :

- ▶ **Maintien des indemnités de départ volontaire et augmentation des montants alloués,**
- ▶ **Augmentation de la prime de rideaux,**
- ▶ **Renforcement de la mesure dite de « passerelle »,**
- ▶ **Garantie de la compensation définitive à 100% des primes de nuit,**
- ▶ **Modification de l'entretien annuel afin qu'il ait un véritable sens,**
- ▶ **Amélioration du processus d'acceptation des DIF, FONGECIF.....**
- ▶ **Donner de véritables moyens de contrôle à la commission de suivie,**
- ▶ **Et surtout la création d'un véritable budget de formation devant permettre aux salariés (usés ou qui risquent de l'être) entre 49 et 63 ans de pérenniser leur emploi par le biais d'évolution interne sur d'autres métiers ou même, pourquoi pas, de leur permettre une reconversion professionnelle.**

A ce sujet la perspective est alarmante.

Dans 10 ans, + de 1400 salariés auront entre 49 et 63 ans soit + de 40 % du personnel (contre 650 aujourd'hui).

Constatant d'une part les énormes difficultés que rencontrent déjà un grand nombre de Séniors pour garder leur emploi suite à des problèmes physiques et/ou psychologiques et le manque de volonté de l'entreprise de leur trouver des solutions de reclassement d'autre part, il est indispensable d'aborder dès maintenant cette évolution profonde de la composition des salariés Chronopost.

**Si rien n'est fait, nous allons droit dans le mur !!!**



**COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE**

**Et justement, il semble que la direction a fait le choix de.....NE RIEN FAIRE !!!  
Pourquoi ? ...aveuglement, ...intérêts financiers ?**

**Pour la CFDT, il est acquis que la direction a un projet bien défini : une opération de dégraissage massif dans les agences à plus ou moins long terme !!! L'avenir nous le dira.**

Pour achever de vous en convaincre, sachez que la direction a refusé de reconduire l'article sur le Temps Partiel bonifié auquel pouvaient prétendre les séniors à partir de 55 ans pour lesquels une diminution ou un aménagement du temps de travail étaient médicalement préconisés !!!  
**Inadmissible pour la CFDT.**

**Le collectif CFDT s'est donc réuni pour analyser ce projet d'accord GPEC 2015 – 2017.**

**L'ÉQUIPE À FAIT LE CHOIX DE NE PAS SIGNER CETTE MASCARADE.**



**A propos de l'Intéressement et la Participation versé le 31 Mars 2015, selon la CFDT et d'après les premiers résultats, il semble que les montants seront à minima supérieur de 10% à l'année dernière. Si d'autres organisations syndicales avancent des chiffres compris entre 20 et 30%, nous préférons la prudence aux annonces précipitées et opportunistes.**

Et pour conclure, un point sur les NAO.

Les négociations sur les salaires et les effectifs débuteront le 23 Février.

Nous nous attendons à entendre de la direction le discours de l'année passée qui justifiait une augmentation minimaliste : crise économique, crise du marché, maîtrise de nos couts, incertitude sur l'avenir, inflation maîtrisée, position agressive de nos concurrents directs et le sempiternelle alibi portant sur la rémunération annuelle globale (incluant les salaires, les primes, le 13ème Mois et l'Intéressement/Participation) des salariés de Chronopost qui à entendre nos dirigeants gagnent très bien leur vie, même trop bien par rapport à d'autres salariés d'autres entreprises!!!

C'est certain, il y a toujours pire ailleurs.

A croire que s'ils en avaient la possibilité, nos dirigeants nous imposeraient non pas des augmentations mais des diminutions de salaire. Suite au prochain acte...

## LA CFDT, UNE ÉQUIPE DÉVOUÉE, À DISPOSITION DE TOUS LES SALARIÉS.

Au travers des prochaines élections professionnelles DP/CE de Juin 2015 à Chronopost, l'équipe CFDT, première organisation syndicale, va lancer une grande opération pour aller à la rencontre des salariés. La mobilisation de tous les acteurs de la CFDT (élus nationaux et locaux, membres du Comité d'Entreprises, représentants nationaux, adhérents et sympathisants) permettra de vous présenter notre travail et de vous proposer le programme que nous souhaitons mettre en oeuvre pour les 4 prochaines années au travers du Comité d'Entreprise. Proximité, écoute, dialogue et concertation seront nos outils qui nous permettront de construire avec vous une nouvelle approche sociale et salariale pour les années futures. La CFDT se donne les moyens pour associer véritablement les salariés dans la construction d'un futur plus encourageant. Notre programme sera dévoilée dans les prochaines communications syndicales. Dès à présent, rejoignez une équipe gagnante, un collectif solidaire et social proche de vos préoccupations et de vos réalités. Rejoignez la CFDT, la seule alternative crédible face aux futurs enjeux sociétal et face à cette politique d'austérité. Rejoignez la CFDT, seule solution à une refonte du fonctionnement du Comité d'Entreprise que nous voulons à l'écoute des attentes des salariés et plus proche de leur réalité. Une CFDT toujours majoritaire, c'est aussi la garantie maintenue d'une véritable force syndicale et d'une défense optimale de vos intérêts.

## L'équipe CFDT, la seule réponse crédible à vos préoccupations quotidiennes.

### Bruno KLEIN

DSC Titulaire

07 89 22 54 41

bruno.klein@chronopost.fr

### Jena TRAN

RC au CE

06 46 40 39 67

jenachaby.tran@chronopost.fr

### Ousmane GASSAMA

Délégué Central Suppléant

07 61 50 09 26

ousmane.gassama@chronopost.fr



# BULETIN D'ADHESION A LA CFDT

## COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

### POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone (personnel) : .....

Portable : .....

Email (personnel) : .....

Entreprise : .....

Établissement : .....

Code APE/NAF : .....

Activité ou convention collective : .....

Adresse : .....

Téléphone (professionnel) : .....

Fax (professionnel) : .....

Email (personnel) : .....

Employé / Ouvrier  
 Technicien / Agent de maîtrise  
 Cadre

Métier : .....

Grade / Groupe  
 Fonction  
 Cadre  
 Non cadre